



**Neuville
en Ferrain**

**Département du Nord - Arrondissement de Lille - Communauté Urbaine
de Lille**

VILLE DE NEUVILLE EN FERRAIN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du Jeudi 20 juin 2019

Nombre de conseillers en exercice : 32

Date de la convocation à la réunion : vendredi 14 juin 2019

Secrétaire de séance : Madame Apolline MIGNOT

L'An deux mil dix-neuf, le 20 juin à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Marie TONNERRE-DESMET, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins cinq jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : (26) Madame le Maire, Monsieur Alain RIME, Madame Marie-Stéphanie VERVAEKE, Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS, Madame Sylvie DELPLANQUE, Monsieur Thierry MARTIN, Madame Marylène HEYE, Monsieur Laurent DEGRYSE, Madame Maria Pilar DESRUMEAUX, Monsieur Thierry VANELSLANDE, Madame Ghislaine HOUEL, Monsieur Gérard VAN LERBERGHE (arrivé à 19h12), Monsieur Gérard REMACLE, Madame Claudine HEYMAN, Monsieur Luc LECRU, Monsieur Jean-Philippe PLATTEAU, Madame Emmanuelle VANDOORNE, Madame Isabelle VERBEKE, Madame Karine LHARMINEZ (arrivée à 19h24), Monsieur Eric DOCQUIER, Monsieur Jimmy COUPÉ, Madame Anne VÉRISSIMO, Madame Apolline MIGNOT, Monsieur Philippe SIX, Madame Sandrine PROUVOST, Monsieur Jean-Denis VOSSAERS.

Excusés ou Absents : (6) Madame Florence LUZEUX (pouvoir donné à Mme Emmanuelle VANDOORNE), Monsieur Jérôme LEMAY (pouvoir donné à M. Jimmy COUPÉ), Madame Virginie ROSEZ (pouvoir donné à Mme Sandrine PROUVOST), Monsieur Samuel DEVOYE (pouvoir donné à M. Philippe SIX), Monsieur Régis VALOUR, Monsieur Pierre-Gérard WILLEMETZ (pouvoir donné à M. Jean-Denis VOSSAERS).

**9 - AVIS SUR LES DEROGATIONS AU REPOS DOMINICAL DES COMMERCES DE DETAIL
ACCORDEES PAR LE MAIRE- MODIFICATION DE LA LISTE DES DIMANCHES POUR
L'ANNEE 2019.**

Vu en commission n°2 le mardi 11 juin 2019.

Rapport de Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS adjoint au Maire chargé des affaires économiques et juridiques, du commerce, de l'artisanat et de l'emploi.

- Vu la délibération n° 17 C 0618 du Conseil Métropolitain du 1^{er} juin 2017, relative à la position de la Métropole Européenne de Lille (MEL) concernant les dérogations octroyées par le Maire au principe de repos dominical dans les commerces de détail et ce, jusqu'en 2020, et retenant le nombre maximal de 8 ouvertures dominicales autorisées par le maire en 2019 soit les 13/01, 30/06, 01/09, 1er, 8, 15 et 22/12, une date étant laissée au libre choix des communes
- Vu la délibération n°18 du conseil municipal du 6 décembre 2018 qui a adopté la liste arrêtée par la MEL des dimanches autorisés pour l'année 2019 et a retenu, au titre de la date laissée au choix du maire, le 19 mai 2019 pour la branche d'activité spécifique du commerce de détails de parfums et produits de beauté et le 24 novembre 2019 pour les autres commerces de détails à l'exclusion du secteur d'activité susvisé.
- Vu la récente saisine du directeur du parc commercial Promenade de Flandre, à l'origine de la demande portant sur le choix du dimanche 24 novembre 2019, et sollicitant finalement, après réflexion, la possibilité d'ouvrir le parc commercial plutôt le dimanche 29 décembre 2019 dans un souci de cohérence avec le calendrier des ouvertures de l'hypermarché Auchan Roncq.

- Vu l'article L 3132-26 du code du travail qui prévoit que la liste des dimanches arrêtée par le maire peut être modifiée dans les mêmes formes en cours d'année, au moins deux mois avant le premier dimanche concerné par cette modification.
- Vu l'avis défavorable de l'organisation syndicale U2P, Union des Entreprises de Proximité, exprimé le 7 mai 2019 à la suite de la saisine des partenaires syndicaux et en l'absence de réception d'autres avis,
- Considérant qu'il apparaît pertinent de réserver une suite favorable à la demande portant sur la substitution de la date du dimanche 24 novembre par celle du dimanche 29 décembre.

Il est donc demandé au conseil municipal d'émettre un avis favorable à la suppression de la date du 24 novembre de la liste des 8 dimanches dérogatoires précédemment adoptée et à son remplacement par la date du 29 décembre 2019 pour les commerces de détail hors commerce de parfums et de produits de beauté.

- **Oui l'exposé de Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

ADOPTE

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations



Marie TONNERRE-DESMET

Maire de Neuville-en-Ferrain
Conseillère Départementale du Nord
Conseillère de la Métropole Européenne de Lille

Envoi en Préfecture le
25 JUIN 2019
NEUVILLE EN FERRAIN

AFFICHE LE
25 JUIN 2019
NEUVILLE EN FERRAIN

